



Economie sociale et solidaire

Appel à projets 2022

Table des matières

Préambule	3
Eligibilité des projets	3
Eligibilité des bénéficiaires.....	3
Typologie des projets éligibles	3
Territoire d'intervention	3
Critères de sélection	4
Instruction des dossiers.....	4
Communication.....	4
Constitution du dossier de candidature.....	4
Calendrier.....	5

Préambule :

L'Établissement Public Territorial Paris Terres d'Envol confirme son soutien au développement de l'Économie Sociale et Solidaire notamment par la formalisation de son partenariat avec plusieurs acteurs de ce réseau et son soutien concret, à des initiatives relevant de l'ESS, par le lancement d'appels à projets. Ces initiatives se distinguent pour leur intérêt collectif et leur caractère d'utilité sociale et environnementale.

Ainsi depuis 2019, 32 lauréats, majoritairement issus du secteur associatif jusqu'à présent, ont pu bénéficier d'une enveloppe globale de 124 500 € pour développer de nouveaux projets ou pérenniser des activités déjà existantes. Pour l'année 2021, les projets sélectionnés devront permettre la création ou le maintien de 35 emplois.

Pour 2022, l'EPT renouvelle et renforce son soutien aux initiatives de ce secteur, par le lancement d'un nouvel appel à projet doté d'une enveloppe de 75 000 €. Pour cet appel à projets, tel mentionné aussi dans les critères de sélection, une attention particulière sera portée aux projets en lien avec l'économie circulaire (plus spécifiquement le réemploi), les mobilités durables et ceux les plus créateurs d'emploi.

Eligibilité des projets

Eligibilité des bénéficiaires

Les bénéficiaires doivent être des entreprises de l'ESS au sens de l'article 1^{er} de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire : associations, SIAE, coopératives, fondations, entreprises agréées ESUS, mutuelles.

Les structures candidates devront avoir une existence juridique à la date du dépôt de dossier pour les projets de consolidation, de développement ou d'essaimage ou en cours de création ou de transformation.

Typologie des projets éligibles

- Le démarrage de nouvelles structures s'implantant sur le territoire,
- Le démarrage de nouveaux projets portés par des structures existantes,
- L'essaimage territoriale d'une activité existante au sein de la structure,
- La mutualisation formalisée ou de coopération entre des structures de l'ESS,
- Le développement d'une structure déjà existante.

L'appel à projets est ouvert à tous les secteurs d'activités.

Territoire d'intervention

Les projets devront être mis en œuvre sur le territoire de l'EPT Paris Terres d'Envol et avoir un impact direct sur l'intercommunalité.

Critères de sélection

Les critères suivants seront prédominants pour le jury de sélection :

- L'ancrage territorial : le projet se situe durablement sur le territoire et répond à ses besoins,
- L'utilité économique : le projet permet la création d'emplois pérennes et dispose d'un modèle économique viable,
- L'utilité sociale, sociétale et ou environnementale, le caractère d'innovation sociale du projet, à ce titre une attention particulière sera portée aux initiatives en lien avec l'économie circulaire et plus particulièrement le réemploi, et les mobilités durables,
- La capacité du porteur de projet de mener à bien l'action : viabilité du projet, gouvernance, cofinancements,
- La dimension intercommunale des projets proposés.

Instruction des dossiers

L'instruction des dossiers est assurée par l'EPT.

Dans une première phase, les dossiers sont examinés, de manière strictement confidentielle, afin de valider leur éligibilité.

Ensuite, les dossiers sont examinés par un jury composé de représentants désignés par le Président. Le jury de sélection pourra faire appel à des experts extérieurs pour l'assister dans sa mission.

Les dossiers sont expertisés au regard de leurs qualités techniques et de leur adéquation avec les priorités de l'EPT selon les critères définis plus haut.

La décision finale appartient aux élus de l'EPT, via une délibération du conseil de territoire.

Communication

Toute opération financée par l'EPT est soumise à l'obligation de publicité afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de son action. Le bénéficiaire s'engage ainsi à faire apparaître clairement la contribution de l'EPT dans toutes les actions de communication et publication liées à l'objet de l'appel à projets. L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « Projet réalisé avec la participation de l'EPT Paris Terres d'Envol » dans les publications, et de l'apposition du logo de l'EPT conformément à notre charte graphique pour les présentations orales ou investissements matériels.

Tous les événements de relation publique ou opérations de médiatisation liées à l'appel à projets font expressément référence à l'implication de l'EPT Paris Terres d'Envol selon les règles définies ci-dessus. De même, la structure bénéficiaire s'engage à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente, décidées par l'EPT.

Constitution du dossier de candidature

Les pièces constitutives du dossier de candidature comprendront :

- Une lettre de demande,
- L'identité de la structure référente (en cas de partenariat des structures impliquées),
- La présentation du projet : diagnostic, objectifs, publics concernés, bénéfices attendus, méthodologie, pérennisation possible...
- Le budget prévisionnel, précisant les soutiens des co-financeurs,
- Un RIB.

Calendrier

La transmission du dossier se fera par voie postale ou électronique. La date limite d'envoi des candidatures est fixée au **16 mars 2022**.

Les dossiers sont à envoyer à : ess@paristde.fr

ou

EPT Paris Terres d'Envol
« Appel à projet ESS »
BP 10018
93601 AULNAY-SOUS-BOIS